

**COMITE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE**

**DELIBERATION N°CB02.02 DU 25 JUIN 2002  
RELATIVE A LA DELIMITATION DU DISTRICT ET AU  
RATTACHEMENT DES EAUX SOUTERRAINES ET COTIERES**

***LE COMITE DE BASSIN,***

Vu la directive 2000/60/CE du parlement européen et du conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau,

Vu la proposition de la Commission des programmes et de la prospective, actée par le Comité de bassin Seine Normandie du 16 décembre 1999, de créer en son sein un groupe d'examen des SAGE,


***DELIBERE***

**Article unique :**

Le Comité de bassin Seine-Normandie approuve les orientations de la Commission des programmes et de la prospective en date du 7 mai en particulier le périmètre sur lequel l'état des lieux sera engagé, et mandate le groupe d'examen des SAGE de cette Commission pour lui faire toutes propositions relatives à la délimitation du district hydrographique et au rattachement des eaux souterraines et côtières.

Le Secrétaire,

Le Président du Comité de Bassin

  
**Pierre-Alain ROCHE**

  
**Robert GALLEY**